



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N^o : 2003-MC-3236

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 558396

DOSSIER N^o : 22010

Objet : Fiducie de revenu Sterling Leaf
Demande de visa

Vu la demande présentée le 21 juillet 2003;

vu les articles 11, 13 et 14 de la Loi sur les valeurs mobilières du Québec (la « Loi »);

vu le règlement « Instruction générale Q-28, Exigences générales relatives aux prospectus »;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, la chef du Service du financement des sociétés octroie le :

visa pour le prospectus du 4 novembre 2003 de Fiducie de revenu Sterling Leaf concernant le placement de 1 000 000 de parts de fiducie au prix de 10,00 \$ la part.

Fait à Montréal, le 7 novembre 2003.

La chef du Service du financement des
sociétés,

(s) Eve Poirier
Eve Poirier

KB/pg